



Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les Municipalités d'Allaman et d'Aubonne souhaitent encourager les habitants des deux communes et de la région proche à utiliser plus les transports en commun et dès lors à diminuer l'impact environnemental des trajets motorisés individuels.

Le 30 avril 2019, le Grand Conseil éditait un décret prévoyant la participation financière de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transports de voyageurs.

Dès lors, en février 2020, les communes d'Allaman et d'Aubonne, soutenues par l'ARCAM, ont fait une demande officielle à la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) pour un subventionnement aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs.

Le 5 juin 2020, la DGMR confirmait que l'interface de la gare d'Allaman était éligible à un subventionnement du Canton au titre de la stratégie des interfaces, mais soulignait qu'un nombre important d'inconnues y figuraient (intention des propriétaires, disponibilités foncières, périmètre de l'étude...).

Entre-temps, les communes d'Allaman et d'Aubonne sollicitaient la DGMR pour deux nouvelles subventions :

- Réalisation d'une station vélos en libre service de 35 places sur la parcelle n°90 (ARCAM et SEFA)
- Réalisation d'un B+R (Bike+Rail) de 200 places sur la parcelle n° 82 (Municipalité d'Aubonne)

Le changement de législature a entraîné une mise en attente du projet et les deux Municipalités ont confirmé par courriers (respectivement du 27 octobre et du 12 novembre 2021) le lancement de l'étude préliminaire et la délégation, pour la conduite de cette dernière à la DGMR. Le porteur du projet est la commune d'Allaman en partenariat avec la commune d'Aubonne.

2. Contexte

L'interface de la gare d'Allaman recouvre une multitude d'enjeux en termes de transport de voyageurs et s'inscrit dans le périmètre de deux communes territoriales. Il s'agit d'une interface multimodale d'importance cantonale et régionale qui doit se développer pour répondre aux besoins des usagers (Plan climat vaudois et plan de mobilité du site Littoral Parc).

De plus, les CFF prévoient l'implantation :

- d'une 4e voie pour usage commercial ;
- d'une 5e voie avec quai de chargement pour usage technique/d'entretien.

Ces données n'étant pas encore validées, l'étude devra en tenir compte.



3. Objectifs de l'étude

L'étude a pour but de proposer un aménagement et un principe d'exploitation de l'interface de la gare d'Allaman, en tenant compte des objectifs à atteindre pour les différents modes de déplacements et pour l'espace public de l'interface.

L'étude préliminaire devra préciser les éventuelles emprises, les principaux impacts environnementaux, patrimoniaux, physiques et techniques, ainsi qu'un chiffrage du projet.

L'étude se déroulera en 4 étapes :

- **Diagnostic, contraintes et objectifs** : identification des dysfonctionnements, des besoins en termes de fonctions à prévoir dans l'interface (dimensionnement compris) et en termes d'approche des flux (en accès et à l'intérieur de l'interface ainsi que d'éventuels flux en transit) et des contraintes à prendre en compte;
- **Etude de variantes d'aménagement** et étude de son évolutivité à long terme;
- **Etablissement des plans d'avant-projet sommaire des aménagements de base et potentiel de l'interface**, permettant de définir l'implantation, le dimensionnement de l'interface TP (la gare routière, la dépose minute, les taxis, le P+R, le B+R...) et de son évolution en cas d'implantation des installations ferroviaires sur le site;
- **Chiffrage des deux aménagements à +/- 30%**, avec mise en évidence des objets éligibles à un subventionnement au titre des interfaces de transports publics.

4. Périmètre d'intervention de l'étude

Le périmètre d'intervention de l'étude s'étend sur un vaste secteur au nord et au sud des voies (cf. : annexe)

5. Organisation du mandat

L'étude sera pilotée par le chef de projet de la division Planification de la DGMR, M. Antoine Zbinden pour le compte des communes d'Allaman et d'Aubonne ; les prestations effectuées par le chef de projet seront prises en charge par la DGMR.

Un groupe décisionnel (GD) validera les principales options du projet, prendra les décisions stratégiques et, d'une manière générale, veillera au bon déroulement du processus.

Un groupe technique (GT) constituera l'organe opérationnel qui suivra et coordonnera les différentes étapes de la démarche. Il sera dirigé par le pilote de l'étude.

6. Coût de l'étude

Nous sommes dans une procédure de gré à gré et le bureau TRANSITEC a été contacté pour une demande d'offre. TRANSITEC est un bureau d'étude indépendant spécialisé dans les problématiques de mobilité depuis 1954.

L'entreprise couvre toutes les thématiques et tous les stades de réflexion dans ce domaine. De plus, il a l'expérience d'études similaires pour la gare d'Etoy (étude en cours), les gares de Cully et de Palézieux, ainsi que l'analyse du trafic routier sur tout le périmètre Littoral Parc. Le bureau pilote s'adjoindra dans son offre de bureaux avec les compétences de paysagiste et d'ingénieur civil.



Phase 1 : diagnostic, contraintes et objectifs	23'100.00 CHF
Phase 2 : étude de variantes d'aménagement	44'200.00 CHF
Phase 3 : élaboration des deux avant-projets	43'600.00 CHF
Phase 4 : chiffrage des deux horizons d'aménagement	9'700.00 CHF
Rapport technique	7'700.00 CHF
Réunions	19'400.00 CHF
Réunion de conciliation	1'500.00 CHF
Divers et imprévus env. 10%	15'000.00 CHF
Total HT	164'200.00 CHF
Total TTC	176'843.00 CHF
Arrondi	180'000.00 CHF
Participation Allaman 50 %	90'000.00 CHF
Participation Aubonne 50 %	90'000.00 CHF

Une convention de subventionnement est en cours d'élaboration avec le canton. Elle s'élèvera à 50% du montant de l'étude.

Après réception de la subvention cantonale, la répartition théorique des frais d'étude se présentera comme suit :

Subvention cantonale 50 %	90'000.00 CHF
Participation Allaman	45'000.00 CHF
Participation Aubonne	45'000.00 CHF

7. Planning

Le Conseil Communal d'Aubonne se prononcera en juin prochain sur un crédit d'étude identique ; un préavis a d'ores et déjà été déposé auprès du dit-Conseil en date du 2 mai 2022.

Les délais de l'étude avancés par le bureau sont estimés à 10-11 mois à partir de la rentrée 2022. En effet, il faut tenir compte du fait que les comptages ne pourront pas être initiés avant fin août – début septembre (période hors vacances scolaires). Nous devrions recevoir les résultats de cette étude préliminaire en juin 2023.

8. Financement et amortissement

8.1. Tableau des investissements 2022

Cet objet figure au tableau des investissements présenté avec le budget 2022, avec une priorité 1.

8.2. Financement

Le crédit de CHF 90'000.00 sera financé dans un premier temps par la trésorerie courante, puis pour la moitié par la subvention cantonale. La Commune d'Aubonne fonctionnera comme Commune boursière.



8.3. Amortissement

Cet objet sera porté au chapitre « 9170 – Autres dépenses à amortir ». Le compte créé fonctionnera ainsi comme compte d'attente pour une éventuelle dépense d'investissement. Au cas où l'étude débouche sur un crédit de construction, le montant sera ajouté au crédit d'ouvrage pour l'amortissement. Dans le cas contraire, ce montant fera l'objet d'un amortissement extraordinaire lors d'un bouclage d'un exercice comptable.

8.4. Frais d'exploitation

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement supplémentaire.

9. Conclusion

L'étude de l'Interface de la gare d'Allaman a pour objectif de réduire le trafic individuel et de favoriser l'utilisation des transports publics ; elle s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Pour répondre aux besoins des usagers de la gare d'Allaman et planifier le développement des infrastructures de manière optimale, il est indispensable d'étudier l'aménagement de l'interface de notre gare afin de pouvoir présenter au canton des demandes de subventionnement pour favoriser la mobilité douce. Cette vision globale nous permettra aussi d'identifier les aménagements nécessaires, ainsi que leur localisation adéquate.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter le préavis n° 3/2022 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman tel que présenté, et de prendre les décisions suivantes :

DECISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal n°3/2022 « demande de crédit de CHF 90'000.00 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman »
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 90'000.- relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce sujet
- D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante.



Commune d'Allaman
Municipalité

Place de l'Eglise 2
1165 Allaman
tél. : 021 807 34 56
mail : greffe@allaman.ch

Préavis municipal n° 3/2022

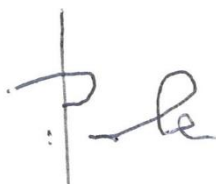
**Demande de crédit de CHF 90'000.00 relatif à l'étude préliminaire
d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman**

- D'autoriser la Municipalité à amortir comptablement cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, sur une durée de 10 ans et de compenser celui-ci par prélèvement sur le compte « 9282.1 Fonds de réserve : Investissements futurs ».

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Préavis approuvé en séance de Municipalité du 9 mai 2022, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 13 juin 2022.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Patrick Hassler



La Secrétaire
Donatella Orzan

Annexe : plan du périmètre d'intervention de l'étude

Annexe au préavis municipal n° 3/2022

« Demande de crédit de CHF 90'000.00 relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman »

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'ETUDE

Le périmètre d'intervention concerne l'interface de la gare CFF d'Allaman qui fait l'objet du projet d'aménagement. Son périmètre est représenté en rouge sur le plan ci-après :



Les infrastructures des CFF (quais, voies ferrées, bâtiment voyageurs, etc.) ne devront pas être traités dans le présent mandat (identifiée en jaune ci-dessus).

Les mandataires étudieront le rabattement sur l'interface une plus large échelle.